REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE ROUFFIAC-TOLOSAN

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 12
Ont donné pouvoir : 7
Excusés : 0
Date de convocation : 26 juin 2026

Séance du 10 juillet 2026 à 18h30

L'an deux mille vingt-six, le 10 juillet 2026, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel DÉCIMA, maire

Présents :
DECIMA Michel
BOLO Thierry
JONQUET-SEGALA Paul-Emmanuel
MARTINEZ Carine
DESSAINTS Delphine
RISSE Stéphanie
MENARD Sandrine
CROELS Delphine
MOISAN Isabelle
ALLACH Delphine
HAMBLI Said
LAHTIL Karim

Pouvoirs :
Cyril SALVAGIOTTI donne procuration à Michel DECIMA
Kristian KORNS donne procuration à Thierry BOLO
Indira SOUNDIRAM donne procuration à Carine MARTINEZ
Catherine BERTRAND donne procuration à Paul-Emmanuel JONQUET-SEGALA
Baptiste GANDRILLE donne procuration à Karim LAHTIL
Jean-Gervais SOURZAC donne procuration à Isabelle MOISAN
Mathilde MENARD donne procuration à Sandrine MENARD

Monsieur Karim LAHTIL a été désigné secrétaire de séance.
Monsieur Said Hambli a été désigné secrétaire délégué.

2026-34	Approbation du Procès-verbal de la séance du 5 juin 2026

VU ET CONSIDÉRANT :

VU l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

VU le procès-verbal de la séance précédente du 5 juin 2026 transmis à l'ensemble des conseillers municipaux

DÉCIDE :

D'approuver le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 tel que rédigé

Signé en intégralité par les membres du conseil municipal présents.

Résultat du vote :

Abstentions	1
Pour	18
Contre	0

Fait à ROUFFIAC-TOLOSAN, le 10 juillet 2026,

MAIRIE DE ROUFFIAC-TOLOSAN (Haute Garonne)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.